

ACCESSIBILITE DU SPORT & HANDICAP

Loin d'être opposés, sport et handicap sont complémentaires, ou plus précisément sont les deux composantes d'une même notion : la santé. La visite d'un stade parisien d'envergure internationale, pourtant remis aux normes en concertation avec l'association Handisport, porte à certaines réflexions sur l'accessibilité du sport aux personnes en situations de handicap.

HANDICAP & SPORT

Il est inutile de développer longuement ici les relations entre le sport et le handicap. Rappelons seulement comme le handicap peut survenir d'un excès, d'un accident ou même d'un manque de sport, et aussi comme le sport est nécessaire aux personnes atteintes d'un handicap : il leur est nécessaire autant pour recouvrer leur santé physique et psychique que pour le plaisir, l'équilibre, l'épanouissement qu'il procure à tous, valides ou non.

Aussi, les lieux de pratique sportive – stades, gymnases ou espaces naturels – doivent-ils être dédiés à tous, quel que soit leur état de validité ou d'incapacité, sans jamais créer de compartimentation dans l'espace ou dans le temps : tous doivent pouvoir utiliser l'ensemble des lieux de pratique sportive, ensemble. Ça n'est pas une répétition. Il ne doit pas y avoir dans ces lieux d'espaces ou de plages horaires dédiés aux uns ou aux autres : l'accessibilité doit être totale et permanente. L'ensemble des structures doit donc être aménagé de sorte à recevoir l'ensemble des utilisateurs, dans toutes ses parties.

HANDICAP & LOI

Différentes lois, dont la dernière en date, la loi du 11 février 2005, dite « *Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » ont prescrit dans leurs décrets d'application des dispositions générales concernant l'accessibilité aux personnes handicapées des lieux publics, nouvellement construits ou anciens et rénovés.

Ces prescriptions représentent un *minimum* qui ne suffit pas à rendre réellement accessibles les lieux publics, d'autant plus qu'elles sont le plus souvent mal comprises, mal appliquées, et contiennent un grand nombre de possibilités de dérogations, même si cela peut paraître invraisemblable. Aussi, la plupart des locaux "*mis aux normes*" sont-ils dans la réalité inaccessibles aux personnes handicapées.

HANDICAP & BATIMENT

Inscrire dans les plans de construction ou de rénovation d'un lieu de pratique sportive l'accessibilité aux personnes handicapées est un devoir devant la loi, et doit obéir à ses prescriptions. Mais il faut aller au-delà de ces minima insuffisants pour obtenir un résultat fonctionnel. Cet "au-delà" ne demande dans le cas général aucun financement supplémentaire notable, et peu d'études, car il suffit de respecter les réalités matérielles du handicap : des espaces de circulation assez larges, des dénivellations faibles (trottoirs, marches, pentes), et des équipements raisonnables.

Bien souvent, une conception raisonnée des espaces évite des aménagements techniques ultérieurs onéreux. Par exemple, un plan incliné inscrit dans la conception d'un lieu de pratique sportive – s'il faut réellement surélever ce niveau par rapport à l'environnement, ce qui n'est pas toujours impératif – évite la pose ultérieure d'un élévateur mécanique dont l'expérience prouve le coût élevé de pose et de maintenance, et les inconvénients pour tous à l'usage de ce manque de fiabilité.

UN EXEMPLE DE MISE EN ACCESSIBILITE APPROXIMATIVE : LE STADE ROLAND GARROS

Nous l'avons vu, il ne doit pas y avoir dans les lieux de pratique sportive d'espaces ou de plages horaires dédiés aux uns ou aux autres : l'accessibilité doit être totale et permanente. L'ensemble des structures doit donc être aménagé de sorte à recevoir l'ensemble des utilisateurs, dans toutes ses parties.

L'exemple du Stade Roland Garros est d'autant plus significatif qu'il s'agit d'un stade d'importance et de renommée internationales, en voie de rénovation. De plus, ses responsables ont pris en compte la nécessité de l'adapter entièrement aux personnes handicapées, de l'entrée aux courts, dans toutes ses parties, et ont travaillé cette question avec les représentants de la très compétente Fédération Handisport.

Je n'en ai visité en fauteuil roulant électrique qu'une petite partie, avec la plus grande satisfaction sur un grand nombre de points :

- circulation depuis l'entrée jusqu'au Court Philippe Chatrier : sol de dalles ou de pavés régulier, sans trottoirs,
- ascenseur pour accéder aux étages,
- espace ouvert aux spectateurs en fauteuil roulant au niveau du court.

Sur un autre point, celui du parking souterrain, on m'a informé qu'il était en rénovation, et serait accessible après cette importante remise à jour.

Sur d'autres points, il y a des modifications à faire pour adapter les locaux à l'ensemble de ses usagers :



A) SUR LES TRIBUNES du Court Philippe Chatrier, j'ai eu la surprise de voir des demi-cloisons de verre au niveau des escaliers et des gradins aux arêtes aiguës et aux angles dangereux, sans protections. Elles ne sont munies d'aucune rampe, n'offrent aucune prise, et en cas de perte d'équilibre et de chute, on heurte infailliblement leurs angles ou les demi-cloisons du dessous :



B) SUR LES TOILETTES, point le plus facile à régler et le moins onéreux, cependant, un échec total. Passer de considérations générales à des remarques terre à terre, c'est le cas de toutes les questions qui touchent au handicap. Il faut toujours, en fin de compte, se colleter à des questions simples mais impératives comme celle-là. Cette question peut faire sourire, mais peut rendre le séjour à Roland Garros très problématique aux personnes handicapées.

Se rendre aux toilettes situées au premier étage du court Philippe Chatrier est en effet quasiment impossible seul en fauteuil roulant. En voici les « épreuves » dans l'ordre, qui rejettent le décathlon au rang de jeu de marelle :

- prendre l'ascenseur jusqu'au 1^{er} étage : aucun problème, et la répétition sonore des actions de la cabine est bonne,
- au sortir de l'ascenseur, ouvrir la porte du petit hall d'accueil : première difficulté de taille, car elle est munie d'un groom puissant, et refuse de s'ouvrir devant un usager en fauteuil roulant, auquel il faut

deux mains valides pour manœuvrer son fauteuil, et une troisième pour ouvrir la porte, alors qu'il n'en a pas toujours deux, et faibles...

- pousser le pot de fleurs monumental qui empêche cette porte de s'ouvrir totalement est également impossible,
- une fois dans le hall d'accueil, aucune signalétique n'indique dans quelle direction sont les toilettes (c'est vrai déjà aux autres niveaux),
- la porte suivante est aussi dure que la première,
- essayer ensuite d'ouvrir une porte au hasard : à gauche, ce sont les cuisines, et enfin, dans l'ombre, à droite, la porte des toilettes,
- même problème qu'avec les deux portes précédentes, la présence d'un groom puissant et complètement inutile par ailleurs, impossible à ouvrir seul,
- une fois à l'intérieur, on pénètre sans difficulté dans les toilettes parce que cette dernière porte n'est pas munie de groom, mais manœuvrer un fauteuil pour tourner et fermer la porte est impossible faute de place, il ne reste qu'à ressortir,
- si on peut faire quelques pas, il faut donc garer son fauteuil dehors, et entrer ensuite debout dans les toilettes,
- il est difficile de fermer la porte à clé, tant le loquet rond donne une mauvaise prise en main, surtout pour des personnes handicapées,
- aucune barre de maintien ne permet de s'assurer pour ne pas tomber,
- il n'y a pas de lavabo, et il faut donc ressortir avec les mains sales, et s'escrimer à nouveau sur le loquet glissant qu'on imagine couvert peu à peu de ... ;
- le lavabo disposé dans le sas n'est pas accessible aisément en fauteuil, et ne permet aucun usage discret,
- le sèche-mains n'est pas pratique non plus,
- Pour ressortir et revenir à l'ascenseur, on doit de nouveau passer les trois portes aux grooms aussi lourds que gênants.

Dans les toilettes adaptées aux personnes handicapées, un lavabo pratique d'usage (robinetterie, place sous le lavabo pour le fauteuil, etc.) est impératif, ainsi qu'un sèche-mains disposé à bonne hauteur. Il est aussi nécessaire que ce lavabo soit dans les toilettes pour permettre aux usagers en fauteuil de procéder aux soins de toilette que leur état de santé peut nécessiter. Si ces aménagements sont impératifs pour les personnes handicapées, ils sont de toutes manières très pratiques pour tous : il ne s'agit pas, encore une fois, d'équipements dédiés aux handicapés, mais d'équipements utiles à tous,

Alors, devant ces difficultés ou impossibilités accumulées, il est nécessaire de demander l'aide du personnel du stade pour ouvrir les portes, et quelquefois pour utiliser les toilettes. Mais on conçoit sans peine la honte qu'il y a à demander de l'aide aux hôtes, et la gêne qu'elles peuvent éprouver, même si leur sourire sincère les atténue en partie. Ce n'est pas leur rôle, et une construction adéquate des locaux, qui ne coûterait qu'un peu de réflexion de plus, éviterait ces situations dégradantes.

Les difficultés rapportées ici ne sont que des exemples. Une visite approfondie du stade, au-delà de la simple vérification du respect d'une quelconque réglementation, mais avec à l'esprit la recherche de l'adéquation des structures et des aménagements aux besoins des utilisateurs, handicapés ou valides, permettrait d'éviter de commettre nombre d'autres erreurs difficiles à réparer ensuite.

Alain Ryckelynck le 31 mai 2008